

GUIDE D'ACCUEIL



LES RÉSIDENCES ROCH-PINARD, AU SERVICE DES AÎNÉS

Résidences
**ROCH-
PINARD**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Mot de bienvenue

Au nom de la direction et du personnel des Résidences Roch-Pinard, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Rédigé à votre intention, ce guide se veut une réponse aux interrogations les plus fréquemment posées. Vous y retrouverez une foule d'informations, par exemple sur les services auxquels vous aurez accès, le nom des membres du personnel, etc.

Avant votre arrivée, si vous souhaitez obtenir plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable de votre accueil, dont les coordonnées apparaissent à la fin de ce dépliant.

Nous avons mis en place aux Résidences Roch-Pinard tous les éléments que nous croyons nécessaires pour rendre votre nouvelle vie parmi nous à la fois paisible et stimulante et qu'elle se déroule dans un climat de sécurité et de convivialité.

Au plaisir de vous rencontrer,

Chantal Bernatchez
Directrice générale

Résidences
**ROCH-
PINARD**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



1615 et 1625, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841
www.berthiaume-du-tremblay.com

Rédaction et révision :

Chantal Bernatchez, Nicole Ouellet,
Annie Poirier, Thérèse Fournier

Conception graphique :

M-Josée Morin, Bibiane Bayard

Photographies :

Christian Perreault, photographe et Annie Poirier

Guide d'accueil Les Résidences Roch-Pinard

Juillet 2006, édition révisée

Juin 2008, édition révisée

Mars 2011, édition révisée

Février 2012, édition révisée

Septembre 2013, édition révisée

Juin 2014, édition révisée

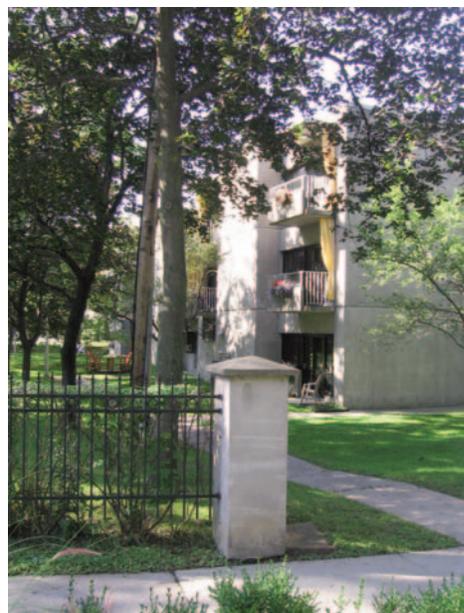
2014.06-v7

Table des matières

■ La Fondation Berthiaume-Du Tremblay	5
■ Mission des Résidences Roch-Pinard	9
■ Votre logement	13
■ Les services offerts	19
■ Le régime d'examen des plaintes	25
■ Les mesures de sécurité	29
■ Les services disponibles dans le quartier	33
■ Renseignements généraux	37
■ Annexes	
1 Tarifications diverses et personnel en service	

* Le genre masculin est employé pour alléger la lecture du guide.

La Fondation Berthiaume-Du Tremblay



La Fondation Berthiaume-Du Tremblay

Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay, fille de M. Trefflé Berthiaume, président et propriétaire du journal *La Presse*, est née à Montréal en 1886.

Au décès de son mari, M. Pamphile-R. Du Tremblay, président de La Presse de 1932 à 1955, elle lui succède à la présidence de cette entreprise. En 1967, elle demande à M. Roch Pinard, son conseiller juridique, et à M. Marcel Ducharme, son conseiller financier, conseils et appui pour mettre en marche la Fondation Berthiaume-Du Tremblay créée par elle en 1961. À cette fin, elle y investit une partie importante de son capital. Lors de son décès en juillet 1976, elle lègue la totalité de ses biens à cette Fondation.

La vision profondément humaniste de Mme Berthiaume-Du Tremblay continue d'influencer la Fondation à travers sa philosophie et son développement.

MISSION DE LA FONDATION

La mission de la Fondation est de promouvoir le mieux-être des aînés dans leurs milieux.

RÉALISATIONS DE LA FONDATION

Soucieuse d'apporter sa contribution aux besoins évolutifs des aînés au Québec, la Fondation est présente dans plusieurs secteurs d'activités : le développement communautaire, l'habitation, l'hébergement et le soutien à domicile.

www.berthiaume-du-tremblay.com

- **PRÉSÂGES**, organisme voué au développement du milieu communautaire dans le secteur des aînés au Québec. www.presages.org
- **Fonds PRÉSÂGES**, programme de soutien financier pour les organismes communautaires du secteur des aînés au Québec.
- **Résidences Roch-Pinard**, deux complexes de 32 et 33 logements chacun, offrent un milieu de vie à des aînés autonomes.
- **Résidence Berthiaume-Du Tremblay**, un centre d'hébergement (CHSLD) privé conventionné, accueille des personnes en perte d'autonomie. La Résidence reçoit un budget de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le volet hébergement et pour son Centre de jour.
- **Centre de jour Berthiaume-Du Tremblay** adjacent à la Résidence a pour objectif de permettre à des aînés de demeurer le plus longtemps possible à domicile. Le Centre de jour offre aux aînés des activités thérapeutiques qui varient selon leur profil et leur degré d'autonomie. Les intervenants travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du Soutien à domicile du CLSC du quartier

Chaque année, la Fondation finance différents projets de la Résidence et du Centre de jour, particulièrement par l'achat d'équipement, la réalisation de travaux d'amélioration de l'édifice et des terrains ainsi que des activités reliées à la qualité et à la sécurité du milieu de vie ou à d'autres projets spéciaux.

Mission des Résidences Roch-Pinard



Résidences
**ROCH-
PINARD**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



- 1** Résidence Berthiaume-Du Tremblay
- 2** Centre de jour
- 3** Résidences Roch-Pinard 1625
- 4** Résidences Roch-Pinard 1615

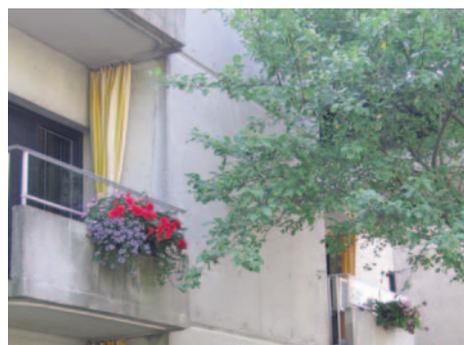
Mission des Résidences Roch-Pinard

La Fondation Berthiaume-Du Tremblay, propriétaire des Résidences Roch-Pinard, est une institution sans but lucratif, qui a pour mission de favoriser le mieux-être des aînés notamment par l'administration de résidences leur étant destinés.

Les services offerts aux Résidences Roch-Pinard sont conçus pour les aînés autonomes. Ces résidences ne sont toutefois pas des établissements qui peuvent offrir des services d'hébergement, des soins infirmiers, des soins d'assistance personnels, de soutien, de surveillance et autres services aux personnes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage.



Votre logement



Votre logement

L'aménagement de votre logement constitue un élément important facilitant l'intégration. Nous vous invitons à lire les points ci-dessous afin de vous aménager un environnement agréable et sécuritaire. Il y a des logements de 1 1/2 et 2 1/2 pièces dans les deux résidences. Les tarifs mensuels des logements se retrouvent à l'annexe 1.

MOBILIER FOURNI DANS LES LOGEMENTS

- Cuisinière.
- Réfrigérateur.



TÉLÉPHONE : INSTALLATION/RÉPARATION

Pour obtenir une ligne téléphonique, vous pouvez appeler la compagnie de téléphonie dès que vous connaissez le numéro de votre logement. Vous devez assumer les frais d'activation de la ligne, les frais mensuels ainsi que les frais de réparation, s'il y a lieu.

ANTENNE COMMUNAUTAIRE

Les Résidences sont munies d'une antenne communautaire. Vous avez accès gratuitement aux canaux réguliers et aux canaux spéciaux suivants : RDS, Canal Vie, RDI et TV5. Si vous désirez avoir accès à d'autres canaux, vous devrez faire installer le service par une entreprise de vidéodistribution et en assumer les frais. L'installation d'une antenne parabolique est cependant interdite.

ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE

Les frais d'électricité et de chauffage sont inclus dans le prix de votre loyer.

CLIMATISEUR \$

En période estivale, l'installation d'un climatiseur personnel de maximum 8 000 BTU est permise. Cependant, des frais d'électricité saisonniers et au besoin des frais d'installation par un ouvrier d'entretien général sont à prévoir. Les frais additionnels pour l'utilisation d'un climatiseur se retrouvent à l'Annexe 1. L'entreposage du climatiseur est assumé par le locataire. Vous référer à la responsable d'unité de logement pour connaître notre politique à ce sujet.



ENTRETIEN DES PLANCHERS

Les pattes des meubles doivent être munies obligatoirement de glisse-meubles fournis par le propriétaire par le biais de la responsable d'unités de logement. Le cirage des planchers est interdit. Le locataire sera tenu responsable de tout bris aux planchers.

MODIFICATION AU LOGEMENT

Aucune modification au logement n'est permise sans l'autorisation de la direction.

La pose de papier peint sur les murs, le collage de papier contact sur les étagères et l'installation de tapis sur le balcon sont interdits.

Une autorisation préalable doit être obtenue de la direction pour repeindre son logement et seules les couleurs pastelées sont susceptibles d'être acceptées.

ÉLECTRICITÉ ET SÉCURITÉ

Les prises de courant dans la chambre à coucher et dans le salon des logements sont uniquement dédiées aux appareils électriques suivants : Lampe, radio, téléviseur, chaîne stéréo, réveil-matin. Les petits appareils électroménagers tels que : grille-pain, four grille-pain ou micro-ondes ne peuvent être branchés dans ces pièces.

TRIPORTEUR / QUATRIPORTEUR / FAUTEUIL ROULANT MOTORISÉ



L'utilisation d'un fauteuil roulant motorisé ou d'un triporteur/quadrporteur est strictement interdite à l'intérieur des Résidences Roch-Pinard et de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay mais elle est permise sur les terrains extérieurs. Une entente préalable avec la direction doit être effectuée pour le stationnement et les frais d'électricité relatifs à l'utilisation d'un triporteur/quadrporteur. Les frais d'électricité sont retrouvés en Annexe 1. Le service d'entreposage hivernal d'un triporteur/quadrporteur n'est pas offert par les Résidences et est sous la responsabilité du locataire.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les petits animaux de compagnie à l'exception des chiens, sont tolérés à la condition qu'ils demeurent à l'intérieur du logement.

ASSURANCE HABITATION

Chaque locataire a l'obligation de maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile d'un million minimum comprenant couverture le couvrant contre toute perte ou tout dommage à ses biens. Une preuve de cette assurance doit être présentée le 1er juillet de chaque année à la responsable de l'accueil.

AMÉNAGEMENT DES LIEUX COMMUNS

Les lieux communs doivent être dépourvus d'effets personnels des locataires pour assurer la sécurité de tous. L'aménagement de ces lieux est sous la responsabilité du propriétaire.

Les services offerts



Les services offerts

SURVEILLANCE 24 H/24

Une responsable d'unités de logement est disponible pour vous aider en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Elle peut vous prêter assistance en cas de besoin ponctuel et peut aussi vous informer sur tous les services offerts de 8 h 30 à 20 h 30 et sept jours par semaine. La responsable d'unités de logement est votre personne-ressource. Elle loge à l'appartement 50 et vous pouvez aussi la rejoindre par téléphone au 514 381-1841 poste 286 ou sur son cellulaire au 514 235-4436.

CLOCHES D'APPEL

Pour votre protection, un système de cloches d'appel est installé dans tous les logements.

ENTRETIEN MÉNAGER DE VOTRE LOGEMENT ET DU BÂTIMENT

Le personnel des services techniques et du service d'entretien ménager assurent l'entretien ménager de votre logement et effectuent les réparations de l'équipement appartenant aux Résidences Roch-Pinard.

Votre responsable d'unités de logement sera en mesure de vous informer sur la fréquence de l'entretien ménager de votre logement. Vous devez de lui signaler tout bris ou autre problématique dans votre logement afin qu'elle achemine une demande à l'ouvrier d'entretien général.

Le lavage des vitres intérieures et extérieures se fait deux fois l'an et le nettoyage des électroménagers fournis dans votre logement est effectué annuellement.

TRANSPORT À L'ÉPICERIE ET AU CENTRE COMMERCIAL

Un service de transport à l'épicerie en taxi est disponible gratuitement trois fois par semaine. Un service de transport au centre commercial est aussi disponible une fois par mois. L'horaire et les modalités de ces services sont affichés sur le tableau d'affichage de chaque pavillon.

STATIONNEMENT EXTÉRIEUR RÉSERVÉ \$

Si vous possédez une voiture, vous avez accès à un stationnement extérieur réservé moyennant un coût mensuel (voir annexe 1). Le stationnement est déneigé l'hiver sans frais additionnel. Lors de l'inscription au service de stationnement, une vignette autorisant le stationnement de votre véhicule vous sera remise. Vous devez la coller sur la lunette arrière de votre véhicule bien en vue.

Vos visiteurs ont la possibilité de stationner gratuitement sur le site. Ils doivent cependant se procurer un permis de stationnement temporaire et le déposer visiblement sur la lunette arrière de leur véhicule. Les permis temporaires sont disponibles au bureau de la perception des loyers de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Un dépôt de 20\$ est demandé. Ce dépôt est remboursable lors du retour du permis temporaire.

Les visiteurs ne souhaitant pas se procurer de permis temporaire sont tenus de s'inscrire au registre des visiteurs à l'entrée de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay en inscrivant le numéro d'immatriculation de leur véhicule, sans quoi leur véhicule est susceptible d'être remorqué à leurs frais.

Par mesure de sécurité, les visiteurs doivent également s'inscrire au registre à cet effet à l'entrée principale de chaque pavillon lorsqu'ils visitent un locataire.

LOCATION OU PRÊT DE SALLE

Nous vous offrons la possibilité de réserver ou louer la salle communautaire des Résidences Roch-Pinard ou la grande salle « La Riveraine » au Centre de jour si vous désirez organiser une activité ou réception pour vous et vos proches. Nous vous invitons à rencontrer la responsable d'unités de logement afin de recevoir l'information adéquate sur le mode de réservation des salles.

ACCÈS AU SITE

Vous avez accès à tout le site ainsi qu'aux jardins extérieurs. Deux passerelles reliant les Résidences Roch-Pinard à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay facilitent vos déplacements.

PLAN REPAS

Nous vous offrons la possibilité de prendre vos repas à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Pour vous prévaloir de ce service, vous devez vous présenter au bureau de la perception des comptes pour y payer les frais liés au plan repas. Les frais du plan repas se retrouvent à l'annexe I. Vos visiteurs sont les bienvenus.

SERVICE DE SOINS SPIRITUELS

Une chapelle est aménagée au 1^{er} étage de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay; elle est ouverte en tout temps pour vous permettre de vous recueillir. Un prêtre y célèbre une messe par semaine. Pour y assister, nous vous invitons à consulter l'horaire affiché sur le tableau d'affichage de chaque pavillon.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Vous avez la possibilité de participer à certaines activités de loisirs organisées aux Résidences Roch-Pinard et à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Nous vous suggérons de consulter l'horaire des activités affiché sur le tableau d'affichage de chaque pavillon.

CRÉDITS D'IMPÔT

Si vous êtes âgé de 70 ans et plus, vous êtes admissible à l'obtention d'un crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Les modalités de ce crédit d'impôt sont déterminées par Revenu Québec. Pour obtenir de l'information ou de l'assistance concernant ce crédit d'impôt, veuillez communiquer avec le bureau de la perception des comptes au 514 381-1841 poste 229. Il nous fera plaisir de vous aider.

Les frais administratifs facturés pour la gestion reliée au crédit d'impôt se retrouvent à l'annexe 1.

ACCÈS AU CENTRE DE JOUR

Il vous est possible d'accéder aux services offerts par le Centre de jour lorsque vous êtes référé par le CLSC du quartier. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la chef d'équipe du Centre de jour au 514 381-1841 poste 287.

PERSONNEL DISPONIBLE

- L'adjointe à la direction générale
- La personne responsable de la location
- Les responsables d'unités de logement
- Les préposées à l'entretien ménager
- L'ouvrier d'entretien général

La liste des membres du personnel se retrouve à l'annexe 1.

SALON DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE

Situé au 1^{er} étage de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, le salon de coiffure est ouvert du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00. Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant directement à la propriétaire du salon. Vous pouvez la joindre au 514 388-2352.

BANQUE NATIONALE

Le comptoir bancaire, situé au rez-de-chaussée de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, est ouvert le lundi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00; le numéro de téléphone est le suivant : 514 388-1761.

BUREAU DE PERCEPTION DES COMPTES

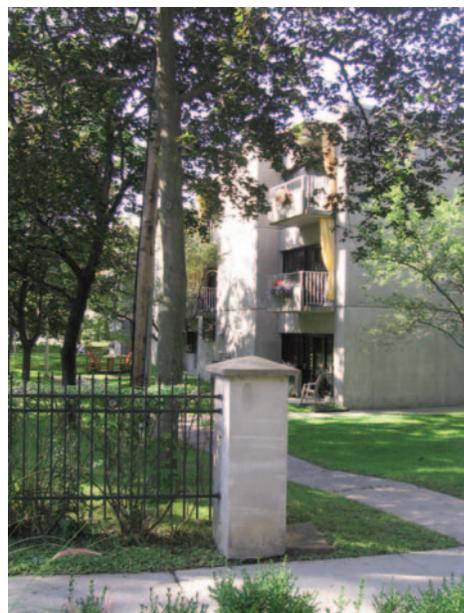
Situé face au comptoir bancaire, vous y faites vos ententes financières, y payez vos frais mensuels de loyer et votre plan repas s'il y a lieu.

CAFÉ DE LA RIVIÈRE

Ce café-bistro situé au rez-de-chaussée de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, tout près de l'entrée principale, est géré par une entreprise d'insertion sociale, Projets Part, et supporté financièrement par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay. Le Café de la Rivière offre des repas complets ainsi que des collations variées, confectionnés sur place à partir d'ingrédients de première qualité, sans agents de conservation.

Le Café est ouvert de 6 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi. En dehors des heures d'ouverture, des distributrices sont accessibles et vous permettent de vous procurer café, breuvages, sandwichs et autres. Des tables sont disposées à l'intérieur et à l'extérieur du Café à l'intention de la clientèle du Café de la Rivière. Le numéro de téléphone est le suivant : 514 381-1841, poste 257.

Le régime d'examen des plaintes



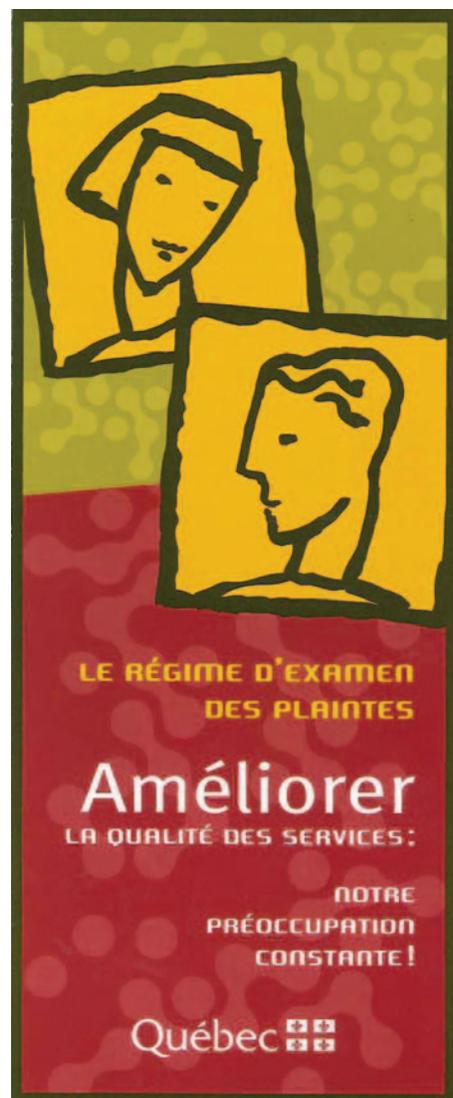
Le régime d'examen des plaintes

Les Résidences Roch-Pinard, guidées par leur tradition d'excellence dans les services offerts à leur clientèle, facilite l'accès à une procédure d'examen des plaintes conformément à l'obligation formulée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

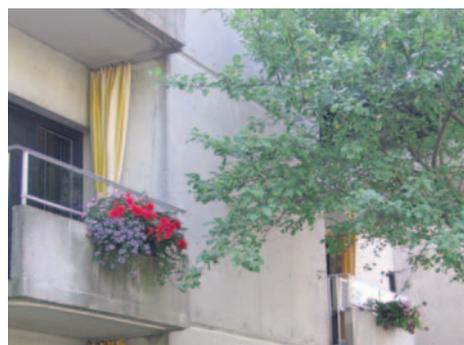
Dans la plupart des cas, nos locataires sont satisfaits des services reçus. Néanmoins, certains services peuvent quelquefois présenter des lacunes. Vous pouvez avoir le sentiment qu'un manquement a été commis à votre endroit ou encore que vos droits ne sont pas respectés. Pour résoudre le problème, il vous suffit généralement d'aborder la question franchement avec la responsable d'unités de logement ou la responsable des Résidences Roch-Pinard.

Vous pouvez également utiliser le régime d'examen des plaintes, qui est un moyen normal d'exprimer une insatisfaction et de rechercher une solution.

La personne responsable de traiter les plaintes est le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services, de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal. Vous retrouverez ses coordonnées dans la feuille d'information concernant le régime d'examen des plaintes inclus dans la pochette rabat à la fin de votre présent guide d'accueil ou dans les présentoirs de l'établissement.



Mesures de sécurité



Mesures de sécurité

SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Les Résidences Roch-Pinard sont munies d'un système de détecteurs de fumée et d'extincteurs. En cas d'incendie, le personnel en place appliquera le plan de mesures d'urgence et vous indiquera la marche à suivre.

Les dispositifs de sécurité incendie doivent être libres d'accès en tout temps (sorties de secours, stations manuelles pour alarme incendie et affiche de signalisation incendie).

Il est strictement interdit de modifier ou de retirer le détecteur de fumée installé dans votre logement.

ASCENSEURS

Les ascenseurs sont munis d'un système de détecteurs de mouvements permettant à la porte de rester ouverte pendant que vous y entrez ou en sortez. En cas de panne, restez calme et lisez les instructions à l'intérieur de l'ascenseur. Utilisez le téléphone à l'intérieur de l'ascenseur pour obtenir de l'aide.

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Pour votre sécurité, des caméras de surveillance sont installées à l'entrée et dans les cages d'escalier des deux résidences.

SYSTÈME D'INTERCOM

Un système d'intercom est installé dans l'entrée principale de chaque résidence. Ce système, en lien avec votre logement, vous permet de laisser entrer seulement les visiteurs connus ou attendus et par le fait même de limiter l'accès aux logements.

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Afin d'atténuer la transmission de certaines infections, nous vous demandons d'aviser votre responsable d'unités de logement si vous présentez une grippe, une gastro-entérite ou une affectation de la peau. Nous vous rappelons que lors d'une telle situation, le lavage des mains demeure le moyen le plus efficace pour diminuer les risques de transmission des infections. Au besoin, la direction des Résidences Roch-Pinard pourrait afficher des communiqués pour vous informer des mesures à prendre en cas d'incidence de certaines infections et/ou de l'application du programme de prévention des infections de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Nous vous remercions de votre collaboration.

RANGEMENT DES PRODUITS DANGEREUX ET DES MÉDICAMENTS

Les locataires qui le souhaitent peuvent conserver dans leur logement des produits nettoyants et des médicaments à condition que ceux-ci soient rangés de telle façon que les autres locataires ne puissent y avoir accès

PRÉVENTION DES CHUTES

La prévention des chutes est un élément clé contribuant à votre autonomie et à votre maintien à domicile. Nous vous invitons à consulter le feuillet sur la prévention des chutes et l'aménagement sécuritaire de votre domicile remis lors de votre arrivée aux Résidences Roch-Pinard.

DÉCLARATION ET DIVULGATION DES INCIDENTS ET DES ACCIDENTS

Dans le but de prévenir, d'éviter et de corriger les situations à risques, le propriétaire tient à jour un registre des incidents et des accidents survenus aux Résidences Roch-Pinard.

Tout incident et accident fait l'objet d'une déclaration, d'une analyse et d'une divulgation aux locataires afin de mettre en place des mesures d'ajustement pour éviter la récurrence d'autres situations à risque.

AUTRES MESURES DE SÉCURITÉ

Pour maximiser votre sécurité et celle de l'ensemble des locataires, assurez-vous de toujours fermer derrière vous la porte de l'entrée principale de votre pavillon et barrez en tout temps la porte de votre logement.

Les services disponibles dans le quartier



Les services disponibles dans le quartier

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CSSS d'Ahuntsic et de Montréal-Nord : 514 384-2000



**Info-santé : service téléphonique d'informations médicales,
24 heures par jour, 7 jours par semaine,
au numéro : 811**

QUOI FAIRE LORSQU'UN ÉPISODE DE PERTE D'AUTONOMIE S'INSTALLE

Nous désirons vous rappeler que lorsqu'un épisode de perte d'autonomie se produit ou s'installe peu à peu, vous devez communiquer avec le CLSC Ahuntsic au 514 384-2000 et demander qu'un intervenant du soutien à domicile vienne vous rencontrer à votre domicile pour procéder à une évaluation de vos besoins d'aide et d'assistance.

Le personnel des Résidences Roch-Pinard travaille en étroite collaboration avec le personnel du CLSC pour réaliser le dépistage et l'évaluation des pertes d'autonomie. Les outils de dépistage et d'évaluation utilisés sont les outils prévus par l'article 60 du manuel d'application du règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et sur les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés.

Au cours des mois qui suivront, si la nécessité d'un hébergement se dessine, l'intervenant du CLSC complétera les formulaires nécessaires en vue d'un hébergement. Vous pouvez demander un premier choix d'établissement mais il n'y a aucune garantie que ce choix soit retenu. C'est l'instance décisionnelle de la région, le service régional d'admission, qui oriente la personne aînée selon un processus établi dans toute la région de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information à ce propos.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

PRÉSÂGES : 514 382-0310; 1474, rue Fleury Est

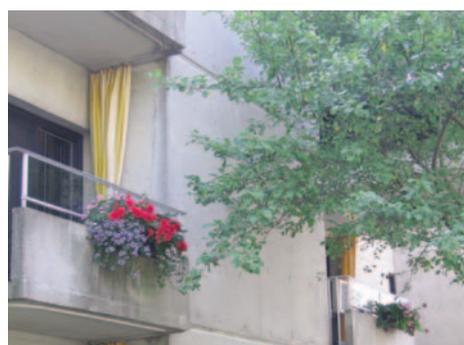
PRÉSÂGES regroupe des associations offrant divers services et activités aux pré-retraités et retraités. Le journal *Le Trait d'union* (disponible dans votre Résidence) renferme l'essentiel de la programmation de chacune des associations.

Plusieurs organismes oeuvrent dans le quartier Ahuntsic dont certains peuvent vous aider dans le maintien de votre autonomie. Pour de plus amples informations, communiquez avec la responsable d'unités de logement.

PRODUITS ET SERVICES

Pour tout trouver à proximité de chez-vous, l'annuaire de quartier *Pages jaunes* et internet peuvent s'avérer fort utile. Vous pouvez aussi vous balader sur la rue Fleury, particulièrement intéressante puisqu'on y retrouve boutiques, fruiteries, pâtisseries, quincailleries, restaurants, traiteurs et plusieurs autres commerces. Votre responsable d'unités de logement est toujours disponible pour vous renseigner et vous guider vers la ressource la plus adéquate.

Renseignements généraux



Renseignements généraux

LES SORTIES

Vous pouvez sortir de l'établissement aussi souvent que vous le désirez. Par mesure de sécurité nous apprécierions que vous préveniez la responsable d'unités de logement lorsque vous comptez vous absenter pour une période de plus de 24 heures.

POURBOIRES

Les pourboires aux employés et aux bénévoles sont interdits en tout temps et sous toutes leurs formes. Aucune transaction financière avec le personnel n'est autorisée : prêt d'argent, legs testamentaires, etc.

POUR VIVRE EN HARMONIE ET EN SÉCURITÉ...

- En tout temps, les corridors et les cages d'escaliers sont libres de tout objet ou équipement.
- Les portes d'urgence sont utilisées en cas de sinistre seulement.
- Les ordures ménagères sont déposées dans des sacs de plastique attachés, avant leur dépôt dans les poubelles de la salle de rebuts.
- Un bac à recyclage est disponible dans la salle de rebuts.
- Les balcons doivent conserver leur vocation : ils ne servent pas à suspendre vêtements, literie ou à entreposer des articles de ménage. Vous devez assumer l'entretien de votre balcon.
- Pour le respect des non-fumeurs, on s'abstient de fumer dans les lieux communs.
- L'utilisation du logement est réservée aux signataires du bail à moins d'une entente avec la direction.

Nous comptons sur chacun de vous pour maintenir les lieux propres, sécuritaires et en bon état.

SOLLICITATION

Aucune sollicitation n'est permise dans les Résidences.

ANNEXE 1

■ TARIFICATIONS DIVERSES 2014-2015

▪ Prix Logement 1½	=	812,00 \$
▪ Prix Logement 2½	=	1 017,00 \$
▪ Plan repas pour un locataire	=	7,00 \$/par repas
▪ Repas à l'unité pour un locataire ou un invité	=	9,75 \$/par repas
▪ Frais administratifs reliés à la gestion du crédit d'impôt	=	30,00 \$/année
▪ Stationnement	=	31,00 \$/mois
▪ Installation d'un climatiseur par un ouvrier d'entretien général	=	51,00 \$/année
▪ Frais d'électricité saisonnier pour l'utilisation d'un climatiseur	=	132,00 \$/année

■ LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE...

3Vla[fVà 'SV[dWf]a` Ye` édS'W

- Annie Poirier, 514 381-1841

>VdWba` eST'Ve Vig` [fée VVWYw Wf :

- Leda Avila
- Carole Laberge
- Marie-Louise Accilien
- Jeanne-D'Arc Dionne

Les préposées à l'entretien ménager :

- Rose Batolo Élonga
- Nadia Debbah
- Ginette Ricard

La responsable de la location :

- Francine Plouffe

L'ouvrier d'entretien général :

- Gilles Gagné

Résidences
**ROCH-
PINARD**



1615-1625, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841